

M. HARDIE: Que fait le ministère en vue de convaincre les Blancs d'accepter les enfants indiens dans les externats, à part ces demandes occasionnelles? Fait-on quelque propagande en vue de démontrer à la population blanche les avantages de l'intégration des enfants indigènes dans ces écoles? Ou bien, vous bornez-vous à demander de temps en temps aux commissions scolaires d'accepter votre programme?

M. DAVEY: Nous faisons diverses choses. En premier lieu, lors de l'inauguration d'une école à laquelle le ministère a contribué, nous organisons une cérémonie officielle de concert avec la commission scolaire et le ministère y est représenté.

En deuxième lieu, nous ne construisons aucune école indienne avant de nous être assurés que l'on a exploré toutes les possibilités d'intégration. De temps à autre, nous publions certains articles dans les journaux et nous faisons de la publicité sur le progrès de l'intégration. Ce sont là les moyens que nous employons et qui me viennent à l'idée pour le moment.

M. HARDIE: Votre ministère, ou votre direction, n'a aucun service spécial chargé exclusivement d'éduquer la population de race blanche sur les avantages de ce programme?

M. JONES: Je tenterai de répondre à cette question, monsieur le président. Il nous faut faire une revision continue des besoins scolaires, par l'entremise de nos fonctionnaires qui sont sur les lieux, afin de présenter un budget de dépenses bien ordonné au ministre. Il faut pour cela savoir d'avance si nous aurons besoin d'une, de deux ou de trois salles de classe dans une certaine réserve. Les fonctionnaires essaient d'abord de s'aboucher avec la municipalité, s'il y en a une dans le voisinage de la réserve. Nous commençons toujours par sonder les municipalités, lorsque les conditions sont propices, avant de songer à construire une école dans une réserve.

M. HARDIE: Monsieur Jones, vos fonctionnaires ont-ils le temps voulu pour faire cette propagande, en plus de la préparation des statistiques et de leurs autres fonctions?

M. JONES: Naturellement, nous sommes en relations avec les ministères provinciaux de l'éducation, tant par notre bureau chef à Ottawa que par nos bureaux provinciaux; aussi, monsieur le président, la façon de procéder est assez bien connue dans tout le Canada. En général, nous préférons conclure un arrangement avec une municipalité que de construire un externat dans une réserve indienne, à condition que les circonstances s'y prêtent.

M. HARDIE: Vous attendez que le besoin se fasse sentir avant de prendre l'initiative et vous ne faites aucune publicité antérieurement à la nécessité d'ouvrir ces trois ou quatre salles de classe additionnelles?

M. JONES: Oui, nous commençons nos démarches trois ou quatre ans d'avance.

LE PRÉSIDENT CONJOINT (M. Gladstone): Mais avant qu'on en soit rendu à ce stade, ce sont généralement les Indiens eux-mêmes qui demandent plus de facilités d'enseignement.

M. HARDIE: Je parle de la population de race blanche.

LE PRÉSIDENT CONJOINT (M. Gladstone): Je parle d'après mon expérience personnelle. C'est alors que nous nous adressons à la municipalité et lui demandons d'admettre nos enfants. J'ai constaté que la municipalité croyait que ce fut entièrement la responsabilité de la Direction des affaires indiennes. Mais les démarches réussirent. M. Davey sait que les premiers externats furent construits dans notre réserve en réponse au désir des Indiens. C'est ce qui déclencha l'examen de la question et l'étude de la possibilité de la construction d'une école. Ce sont généralement les parents qui prennent l'initiative du mouvement.